



Procédure divorce consentement mutuel

Par **sleloup**, le **02/11/2010 à 16:57**

Bonjour,
Mon mari et moi divorçons. Nous souhaitons le faire en consentement mutuel. Nous avons une maison que nous avons fait construire il y a un an et donc un gros crédit. Si nous vendons la maison nous sommes forcément perdants. Mon mari propose de racheter ma part en prenant un nouveau crédit à son nom. Je suis tout à fait d'accord. Comment se passe la suite des opérations? Combien cela va-t-il nous coûter??
Merci d'avance,
Sandra R

Par **fabienne034**, le **02/11/2010 à 18:16**

bonjour,
il faut choisir un avocat pour vous deux et rédiger un protocole transactionnel de divorce que vous lui présentez
pour tout savoir sur le divorce:
<http://www.fbIs.net/Divorceinfo.htm>